

Parc ^{des} Buttes Chaumont

Dossier de concertation
Septembre 2025



©Thierry Guillaume, Mairie de Paris



Préambule

Situé dans le 19^e arrondissement de Paris, sur d'anciennes carrières de gypse, le parc des Buttes-Chaumont est l'un des espaces verts les plus emblématiques de la capitale. Afin de préserver et de valoriser ce lieu de promenade, de détente et de biodiversité exceptionnelle, la Ville de Paris engage une importante opération de restauration de sa partie centrale. La rénovation doit assurer la sécurité du public, adapter le parc aux enjeux climatiques et aux usages, favoriser la biodiversité tout en conservant les caractéristiques de ce site patrimonial. Elle repose sur une lecture attentive de l'histoire paysagère et patrimoniale du parc et prend en compte l'évolution des usages et de la biodiversité.

La Ville de Paris et la Mairie du 19^e, porteuses du projet, organisent une concertation préalable au titre du code de l'environnement du 22 septembre au 20 octobre 2025. Régie par le code de l'environnement (art. L. 121-15-1 et L. 121-16, L. 121-17, et R. 121-19 à R. 121-21), ce type de concertation vise à informer et faciliter un débat sur les objectifs et les principales caractéristiques du projet.



Sommaire

<i>Un parc né de la volonté de faire entrer Paris dans la modernité</i>	4
La transformation de carrières en jardin romantique.....	4
Un parc qui fait appel aux sens et à l'émotion.....	5
<i>Un chef-d'œuvre de l'ingénierie française</i>	6
Une prouesse technique.....	6
<i>Une histoire façonnée par les travaux</i>	7
L'évolution permanente du site et du parc à compter de 1867	7
<i>Une biodiversité exceptionnelle à préserver et enrichir</i>	10
Un parc connecté à d'autres sites écologiques	10
Une zone refuge pour la biodiversité	10
<i>Un paysage délicat à rénover durablement</i>	13
Des travaux récents nécessaires à la sécurité du public.....	15
Et maintenant ?.....	15
<i>Une rénovation pour le siècle à venir</i>	17
Les objectifs du programme de travaux.....	17
La procédure pour rénover le site.....	18
<i>Une concertation préalable à la demande d'autorisation environnementale</i>	19
Le périmètre du projet	19
Les objectifs de la concertation.....	20
Pour vous informer sur le projet et donner votre avis.....	20

Un parc qui fait appel aux sens et à l'émotion

Contrairement aux jardins "classiques français", géométriques et symétriques, le parc des Buttes-Chaumont s'inspire du genre naturel et pittoresque dit "anglais" : sinueux, contrasté, surprenant. Il invite à la découverte, au mystère et à l'émerveillement.

Dès son ouverture, trois chalets sont exploités comme lieux de vie. La fréquentation progresse d'année en année (quelques millions de personnes par an aujourd'hui) et les activités récréatives se multiplient au fil du temps pour répondre aux demandes des usager·e·s (kiosques, barques, manèges, etc.).



Vue du lac et des berges ©Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, Topo 19^e



Les usages du parc au début du 20^e siècle ©Carte postale ancienne, 1910



Vue de l'île et ses falaises ©Carte postale ancienne, 1908



*La grande prairie des Buttes-Chaumont
©Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, 2023*

Un chef-d'œuvre de l'ingénierie française

Inauguré le 1^{er} avril 1867 pour l'Exposition universelle, le parc des Buttes-Chaumont illustre la capacité de l'ingénierie française à façonner un paysage artificiel imitant la nature sur le terrain d'une ancienne carrière de gypse. Il est aujourd'hui encore considéré comme l'un des plus originaux au monde.

Une prouesse technique

La réalisation du parc entre 1864 et 1867 et son coût témoignent d'une forte ambition de transformer la ville. La tâche est confiée à l'ingénieur Adolphe Alphand, aux paysagistes Jean-Pierre Barillet-Deschamps et Édouard André ainsi qu'à l'architecte Gabriel Davioud. Il faut consolider et remodeler les anciennes carrières, apporter des milliers de mètres cubes de terre végétale, créer un relief artificiel et faire pousser la végétation.



Vue de l'île, falaise Nord ©Musée Carnavalet, 1866

L'île centrale, construite à partir d'un reste de gisement, évoque les falaises normandes d'Étretat. L'imitation des falaises est créée par le recouvrement des parois de gypse avec de faux enrochements en ciment et pierres meulières. Cette technique moderne du 19^e siècle, nommée rocaillage, permet de soutenir les terres et de réaliser

des grottes artificielles en imitant la nature. Au sommet de l'île, le temple de la Sybille, inspiré du temple antique de Tivoli (Italie), offre un belvédère sur la ville, reconnectant le visiteur-se au reste de Paris.

La passerelle suspendue et le pont en pierre reflètent l'utilisation de procédés techniques variés.



Le pont suspendu
©Bibliothèque Historique de la Ville de Paris,
Topo 19^e, 1872

Une grotte artificielle impressionnante, avec une voûte d'une vingtaine de mètres de haut, est réalisée à l'emplacement d'une ancienne entrée de la carrière. Elle est ornée de stalactites en ciment. Le visiteur ou la visiteuse est alors surpris-e par la chute de 32 mètres de la cascade.



Vue de la grotte
©Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, 1867

Une histoire façonnée par les travaux

Le parc des Buttes-Chaumont a été aménagé pour embellir une zone délaissée et pour y créer un parc emblématique. Avec son paysage spectaculaire mais entièrement façonné par l'humain, il repose sur un équilibre fragile. Dès son ouverture en 1867, de nombreux travaux ont été nécessaires pour consolider ses ouvrages et préserver la sécurité des visiteuses et des visiteurs.

L'évolution permanente du site et du parc à compter de 1867



Gibet de Montfaucon ©BnF, 1831

Du Moyen-Âge au 17^e siècle

La justice royale était rendue au pied des buttes, où se dressait le gibet de Montfaucon (une potence où l'on exécutait les condamné-e-s à la pendaison).



Gibet de Montfaucon ©BnF, 1863

18^e siècle

À la suite du démantèlement du gibet (1760), le site devint une vaste décharge à ciel ouvert au milieu d'activités économiques polluantes : équarrisseurs, tanneurs, etc.



©Photographie d'Henri Le Secq, 1852

Première moitié du 19^e siècle

Après la Révolution française, le sous-sol des Buttes-Chaumont est exploité pour construire des immeubles parisiens. Les carrières de gypse emploient jusqu'à 800 ouvriers avant épuisement de la ressource vers 1860.



Buttes-Chaumont ©Anonyme, BHVP, 1900

1862

La Ville de Paris achète les terrains à la *Société civile des carrières du centre* pour préparer un projet d'aménagement ambitieux.



©A. Girard, 1865

1863-1867

La très courte durée des travaux est à souligner compte tenu de l'ampleur et de la complexité de l'aménagement.



©Anonyme, Musée Carnavalet, 1867

1867

Le parc est ouvert au public. L'achèvement précipité du parc a des conséquences immédiates sur la pérennité du site. Dès l'ouverture, le sol instable des anciennes carrières induit des risques d'éboulement du gypse et d'effondrement de galeries qui fragilisent les ouvrages. Des rives sont ajoutées au lac pour protéger le gypse qui se dissout au contact de l'eau.

À l'ouverture, les plantations sont peu denses et des arbres dépérissent à cause de couches trop fines de terre.



©M. Fichot, Musée Carnavalet, 1870

1870-1871

Un incendie accidentel se déclare sur le radier du lac (dalle en béton) où avait été entreposé du pétrole. Il calcine le gypse déjà fragile. L'année suivante, le parc devient un champ de bataille lors de la Commune. Les bombardements endommagent la falaise Est et partiellement celle du Nord de l'île.



©Carte postale ancienne, 1908

1876-1911

Plusieurs ouvrages sont renforcés : passerelle suspendue, pont du chemin de fer, grotte et falaises de l'île. Des berges mettent à distance le gypse de l'eau du lac, dont la superficie diminue. Plusieurs techniques sont utilisées : moellons, béton aggloméré et ciment pour consolider les falaises. Le lierre est mis en place pour protéger le gypse des parois contre l'érosion. Il sera ensuite retiré du fait des dégradations induites sur la roche.



Radier ©DPJEV, circonscription Nord-Est, 1956

1956-1958

Le parc est dans un état dégradé. Le lac est asséché suite à un effondrement partiel du radier, et le temple de la Sybille, la grotte et le pont suspendu sont fermés au public pour des raisons de sécurité (chutes des blocs).

La démolition du parc est même envisagée en 1956 mais son classement le 23 juin 1958, pour ses caractéristiques pittoresques, au titre du code de l'environnement, permet de le sauver. Cela permet d'effectuer de nombreux travaux de réparation pour consolider les ouvrages jusqu'en 1970.



Etablissement de puits, réfection du radier ©DPJEV, circonscription Nord-Est, 1956

Fin du 20^e siècle

La passerelle suspendue est inaccessible de 1956 à 1973. La grotte est condamnée à plusieurs reprises.

2000 à aujourd'hui

Des éléments du parc sont temporairement fermés pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, face à la fréquentation de plus en plus importante et à la multiplication des activités récréatives, de nouveaux dispositifs de protection sont installés (filets contre la chute de pierres, garde-corps, etc.). Pour consolider les ouvrages, des injections dans les sous-sols de la route circulaire et de la rivière Manin sont effectuées. Le système hydraulique des cascades et rivières, le réseau d'arrosage, les allées, les modelés, les mobiliers, les massifs végétalisés sont rénovés entre 2012 et 2016. 12 millions d'euros sont investis dans l'entretien et la rénovation du parc. Un nouveau cycle de restauration s'engage.



Instrumentation sur les fissures existantes sur l'île ©DEVE, 2024

Une biodiversité exceptionnelle à préserver et enrichir

Plus de 150 ans après sa création, le parc est devenu un havre de biodiversité.

Un parc connecté à d'autres sites écologiques

Le parc des Buttes-Chaumont est un Réservoir Urbain de Biodiversité (RUB). Il constitue un lieu de vie, de reproduction et de repos pour de nombreuses espèces animales et végétales. Il est relié par des corridors végétalisés à plusieurs sites riches en biodiversité, tels le parc de la Villette, la petite ceinture ferroviaire ou le parc de la Butte du Chapeau Rouge.

Le lac, même s'il ne contient pas de végétation aquatique, attire de nombreuses espèces qui recherchent sa fraîcheur et chassent les insectes qui s'y trouvent.



Carte de la trame verte dans le secteur du parc des Buttes-Chaumont ©Ville de Paris

La présence d'espèces protégées

Le cœur des Buttes-Chaumont abrite une grande diversité d'habitats propices à la biodiversité : vieux arbres, rochers, lac et berges.

La mise en sécurité du rocher et des berges au pied de l'île depuis des années, a préservé la faune et la flore de l'activité humaine. Ce sont de nombreux oiseaux, notamment aquatiques, et chauve-souris, qui y vivent ou transitent par le parc désormais. Les abords du lac abritent une espèce protégée, un petit amphibien protégé, appelé Alyte accoucheur.

C'est aussi un parc où se développent des fleurs protégées, telle la falcaire commune. Cependant, des espèces végétales exotiques envahissantes perturbent les habitats à haut potentiel écologique, notamment sur les falaises de l'île et du front de taille, par leur fort développement.

Une zone refuge pour la biodiversité

Depuis une vingtaine d'années, la gestion du parc a évolué. Certaines parties des pelouses ne sont plus tondues régulièrement, mais fauchées plus tardivement pour laisser le temps aux fleurs sauvages de se développer et aux insectes de compléter leur cycle de vie.

Le chantier, qui prendra la place de l'espace fermé au public depuis plusieurs années, aura pour mission de perturber le moins possible la faune présente ou de passage. Tout sera mis en œuvre pour que les espèces s'y maintiennent (respect des périodes d'activité, éclairages, bruit...).



Carte de localisation des espèces protégées du parc des Buttes-Chaumont
©APUR, Février 2025

Légende :

Emprise

 Espace refuge potentiel

Trame verte

- | | |
|--|---|
|  Alyte accoucheur (amphibien) |  Murin de Daubenton (chiroptère) |
|  Hérisson d'Europe (mammifère) |  Verdier d'Europe (oiseau) |
|  Héron cendré (oiseau) |  Falcaire commune (plante à fleur) |
|  Martin pêcheur d'Europe (oiseau) | |



Alyte accoucheur
(grenouille)

Elle se reproduit sur la rivière artificielle et vit dans les formations rocheuses proches.



Martin pêcheur
(type d'oiseau)

Il vit en solitaire à proximité de milieux aquatiques de qualité pour se nourrir de petits animaux aquatiques.



Falcaire commune
(plante à fleurs)

Elle vit, entre autres, dans les talus et sur les bords de chemins.



Murin de Daubenton
(espèce de chauve-souris)

Elle vit le soir et la nuit à proximité de zones humides pour se nourrir.



Héron cendré
(espèce d'oiseaux échassiers)

Espèce protégée depuis 1974, il vit dans les milieux humides et les prairies pour se nourrir principalement de poissons.



Hérisson d'Europe
(petit mammifère quasi menacé)

Il hiberne et vit dans un terrier ou un tronc d'arbre et chasse la nuit à la vitesse moyenne de 3 mètres par minute.



Verdier d'Europe
(petite espèce de passereaux)

Il vit entre autres, dans la végétation entourant les plans d'eau, les bosquets et les lisières de forêts de feuillus et conifères.

Photographie des espèces protégées ©Auteur Xavier Japiot, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

Un paysage délicat à rénover durablement

Le parc des Buttes-Chaumont a été aménagé sur d'anciennes carrières de gypse. Les eaux fragilisent la roche et la végétation non contrôlée concourt à l'aggravation des désordres.

Un paysage magnifique mais fragilisé

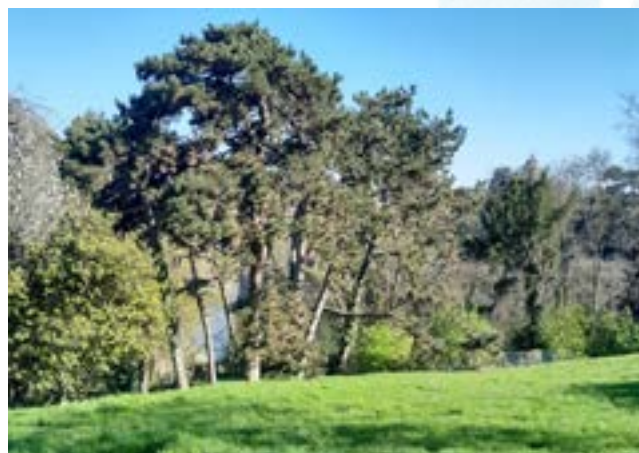
Le gypse est visible sur certaines parties des falaises. Pour d'autres secteurs, il a été recouvert d'une paroi de béton ou de moellons (type de pierre) pour imiter la pierre calcaire. On constate aujourd'hui des désordres dans plusieurs zones : éboulements du front de taille et de la falaise Ouest, glissement du chemin du haut de l'île, fissuration de la falaise Nord, chutes d'éléments en rocaillage (grottes, etc.), vides sous la dalle en béton du lac...

La végétation contribue également à la fragilité du paysage. Notamment certaines plantes envahissantes qui nuisent à la biodiversité locale et causent des dégâts structurels aux ouvrages d'arts et décors artificiels qu'elles colonisent. Les berges du lac sont également très fréquentées, ce qui a un impact sur la vitalité des plantes.

→ La végétation du front de taille est aujourd'hui dense et certains sujets proches du bord sont menacés.



Partie supérieure du front de taille ©Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, 1872



Partie supérieure du front de taille ©Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, 2025

→ L'île autrefois peu boisée est aujourd'hui recouverte d'arbres.



Pic de l'île envahi par une espèce exotique envahissante ©Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, 2021



La végétation sur le sommet de l'île ©P. Janicek, CC by 2.0, 2017

→ La grotte et sa rivière, au style à l'origine rustique, ont évolué avec des aménagements en béton et la plantation de massifs de bruyère.



*Pic de l'Île couvert par une espèce exotique envahissante
©Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, 2021*

→ La rivière Manin, avec autrefois un sous-bois alpin, a perdu de son charme : les arbres sont clairsemés et le paysage est devenu ordinaire.



Vue de la rivière Manin ©Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, 19^e siècle



Vue de la rivière Manin ©Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, 2024



*Vue de la grotte et de sa rivière
©Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, 20^e siècle*



*Vue de la grotte et de sa rivière aujourd'hui
©Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, 2025*

Les anciennes carrières de gypse sont sensibles à l'eau et naturellement instables. La Ville de Paris met en place des mesures pour assurer la sécurité de toutes et tous.

Des mesures prises pour la sécurité

Face aux désordres observés dans plusieurs zones, la Ville de Paris a restreint progressivement l'accès à la partie centrale du parc. Des travaux de consolidation ont été réalisés entre 2012 et 2016 pour renforcer les sols, rénover les allées du parc et le réseau d'eau du lac en circuit fermé. Cependant, les dégradations se poursuivent.



Falaise naturelle où du béton a été injecté pour colmater les fissures de l'île ©Mairie de Paris, Sophie Tabillon

En 2021, l'Inspection générale des carrières (IGC) et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ont réalisé une étude qui a confirmé la possibilité d'un éboulement majeur des parois et la nécessité d'une restauration d'envergure et pérenne.

Ainsi depuis 2021, une surveillance du site est assurée grâce à une instrumentation des parois et une mise en place de capteurs de surveillance des fissures.

Des travaux récents nécessaires à la sécurité du public

En 2022, la Ville de Paris a sécurisé les zones à risques par l'installation de clôtures difficiles à escalader pour éviter les intrusions.

Fin 2023, les travaux ont débuté. Les poissons et moules de rivière ont été déplacés vers d'autres plans d'eau de la Ville de Paris. Le lac a été vidé, nettoyé et réparé, en retirant les près de 60 centimètres de sédiments accumulés depuis plus de 30 ans. Aucune plante aquatique n'a été identifiée car le lac est artificiel. Les déchets ont été évacués vers les décharges appropriées. Le lac a été de nouveau rempli d'eau, en attente du retour progressif et naturel des espèces aquatiques. Les sols de la rivière de la grande cascade et de la rivière Manin ont été consolidés en comblant les vides avec du mortier prêt à l'emploi.

Et maintenant ?

Environ 5 % de la superficie du parc est temporairement fermé au public. Ces mesures sont indispensables pour assurer la sécurité de toutes et tous, et garantir la préservation de ce site exceptionnel.



Chemins et ouvrages fermés progressivement au public depuis 2015 ©Mairie de Paris

Légende :

1. L'île
2. Le pont et le chemin des aiguilles
3. L'embarcadere
4. Le front de taille
5. Le pont suspendu
6. La petite cascade
7. La grotte
8. La partie sud-est de l'allée circulaire du lac
9. Le pont voûté
10. Le chemin et le pont menant au temple de la Sybille

Une rénovation pour le siècle à venir

La rénovation doit assurer la sécurité du public, adapter le parc aux enjeux climatiques et aux usages, favoriser la biodiversité tout en conservant les caractéristiques de ce site patrimonial. Elle repose sur une lecture attentive de l'histoire paysagère et patrimoniale du parc et prend en compte l'évolution des usages et de la biodiversité.

La Ville de Paris s'engage à assurer la pérennité des travaux pour redonner un caractère d'exception à ce lieu dans une perspective à 100 ans.

Les objectifs du programme de travaux

Objectifs techniques / sécuritaires :
Sécuriser les ouvrages (ponts, passerelles, falaises de l'île et du front de taille, grotte, berges, radier du lac...) ; faciliter l'entretien du parc par les services de la Ville ; mieux gérer les eaux de pluie pour éviter les infiltrations

Usages : Permettre de ré-ouvrir au public l'accès aux lieux emblématiques du parc (dont la grotte, l'île et le chemin des aiguilles) et remettre en fonctionnement l'intégralité des rivières et cascades



Vue du pont voûté du parc des Buttes-Chaumont, traversé par les promeneurs et promeneuses
©Carte postale ancienne, vers 1904

Biodiversité :

- Pendant le chantier, préserver la faune et la flore (dont les espèces protégées) et à terme, améliorer la biodiversité
- Diversifier les palettes végétales pour toutes les strates (arbres, arbustes et plantes herbacées)
- Ne pas déranger la tranquillité de la faune par l'éclairage
- Enlever la végétation exotique envahissante qui nuit à l'équilibre écologique

Paysage : Retrouver le caractère pittoresque du parc, inspiré des falaises des côtes normandes et des prairies alpines



Au-dessus, le pic et l'arche d'Etretat ©CC by 2.0
En-dessous, le paysage alpin
©Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, 2015



Les zones concernées par des travaux ©Mairie de Paris

Symbole	Travaux
	Zone globale des travaux
	Zone berge route circulaire Zone bas front de taille Zone rivière Manin Zone grotte Zone île Zone haut front de taille
	Zone lac (compris agrandissement) Zone rivière Manin Zone rivière grotte

Éléments de légende ©Mairie de Paris

Légende :

1. L'île, ses falaises et ses berges
2. L'aiguille
3. Le débouché de la rivière Manin
4. Le front de taille
5. La grotte
6. Le lac et les berges de la route circulaire
7. La passerelle
8. Le pont voûté

La procédure pour rénover le site

Pour garantir une rénovation durable, la Ville de Paris a lancé une procédure de passation d'un marché public de conception-réalisation. Après une phase de sélection en fonction de l'expérience et de l'expertise avancées des opérateur·ice·s économiques, une procédure de dialogue compétitif permet de faire émerger des solutions sur la base desquelles les soumissionnaires remettront une proposition finalisée. La désignation du groupement retenu interviendra début 2026.

Une concertation préalable à la demande d'autorisation environnementale

Situé dans le 19^e arrondissement de Paris, le parc des Buttes-Chaumont est l'un des espaces verts les plus emblématiques de la capitale. Afin de préserver et valoriser ce lieu de promenade, de détente et de biodiversité exceptionnelle, la Ville de Paris et la Mairie du 19^e engagent une importante opération de rénovation de sa partie centrale.

Ce projet vise à améliorer la qualité des aménagements tout en respectant l'identité paysagère du parc. Nous vous invitons à découvrir le projet et donner votre avis !

Le périmètre du projet

Situé dans le 19^e arrondissement de Paris sur d'anciennes carrières de gypse, le parc des Buttes-Chaumont est le cinquième plus grand espace de la capitale. Le périmètre du projet ne concerne que la partie centrale du parc dont les espaces sont aujourd'hui fermés au public.

-  Périmètre de l'étude en cours
-  Zones fermées au public



Le périmètre de projet au sein du 19^e arrondissement de la Ville de Paris ©Mairie de Paris

Les objectifs de la concertation

- Vous informer du projet et des modalités de participation du public
- Recueillir vos avis sur les objectifs et les principales caractéristiques du projet
- Expliquer comment vos contributions seront intégrées dans le projet

La Ville de Paris a désigné l'agence d'urbanisme participatif Ville Ouverte en tant que garant du bon déroulement de la démarche.

Pour consulter les documents et donner votre avis : **decider.paris.fr**.



Pour vous informer sur le projet et donner votre avis sur les objectifs et les principales caractéristiques du projet

- Une exposition visible dans le parc des Buttes-Chaumont du 27 septembre (Fête des jardins) au 1^{er} décembre 2025
- Un dossier de concertation consultable sur decider.paris.fr et à la Mairie du 19^e arrondissement
- Une réunion publique le jeudi 25 septembre 2025 à 19 h à la Mairie du 19^e arrondissement
- Un registre libre de contributions disponible du 22 septembre au 20 octobre 2025 sur decider.paris.fr et à la Mairie du 19^e arrondissement
- Une marche exploratoire au parc des Buttes-Chaumont le samedi 4 octobre 2025 à 10 h (**inscrivez-vous sur decider.paris.fr**). Le rendez-vous sera à l'entrée sise place Armand Carrel, Paris 19^e.
- Un temps de restitution publique le mercredi 3 décembre à 19 h à la Mairie du 19^e arrondissement
- Un bilan de la concertation disponible à l'issue de la restitution